

Pastré (voie)

La voie Pastré est un sujet qui mobilise les CIQ, les Associations et les riverains.

Synthèse de la Commission

Face à l'engorgement de la circulation entre la Pointe Rouge et les Goudes, plusieurs personnes se prononcent pour la création d'une voie de délestage le long de Pastré.

- Cette voie permettrait d'éviter les bouchons aux riverains et aux promeneurs qui s'engouffrent dans ce cul de sac qui, de Callellongue à la Vielle Chapelle, sur

Dossier n° E12000083/13

(08/02/2013)

40

plusieurs kilomètres, fréquentent ce secteur de Marseille en partie situé dans le cœur du Parc National des Calanques.

- Cette voie serait une possibilité d'accès plus confortable que l'accès actuel par l'avenue de Montredon. Ainsi les problèmes de circulation de la Route des Goudes, de Saména, de la Madrague de Montredon et de Montredon pourraient être considérablement améliorés.
- Cette solution de déviation est réclamée par les riverains car elle permettrait de délester l'avenue de la Pointe Rouge.
- Cette création de "voie Pastré" à sens unique en direction de l'avenue Parangon, « *les résidents du "bout du monde" demande que celle-ci soit mis à l'étude et inscrit au PLU* ».

Analyse

Il faut noter que tous les projets de développement d'habitations dans ce quartier engendreront, de fait, un surcroît de circulation pour les riverains.

Il ne faut pas oublier les problèmes récurrents de circulation saisonnière de la route des Goudes, touristes et amateurs de sites magnifiques venant accroître celle-ci à la belle saison.

On peut noter que de nouvelles hypothèses de plan de circulation ont été expérimentées cette année pour améliorer les déplacements dans ce quartier.

Avis de la commission

Concernant la voie dans Pastré, cette demande soulève plus des questions relatives au plan de déplacement et ne concerne pas directement le PLU.

De nouvelles hypothèses de plan de circulation ont été expérimentées cette année et des études complémentaires sont à lancer.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de MPM (arrêté le 14 Décembre 2012), il est prévu la réalisation d'un Plan de déplacements Touristiques dont l'un des objectifs est la régulation des accès automobile au Parc National et notamment aux Goudes. L'opportunité de la réalisation de la voie Pastré (U502) sera étudiée dans ce cadre.

Même si le PLU n'a pas prévu d'emplacement réservé, la réalisation de cette voie reste possible, puisque cette voie se situe sur des terrains appartenant à la ville de Marseille et ne porte aucune atteinte à l'espace boisé de la campagne Pastré. Aucune construction qui ne serait pas liée à la vocation du Parc public Pastré ne peut y être envisagée puisque le site est en zone NT.

La commission recommande que l'opportunité de la réalisation de la voie Pastré soit étudiée dans ce cadre, car elle offrira pour les usagers de cet espace une possibilité d'accès plus confortable que l'accès actuel par l'avenue de Montredon, et elle reste la seule solution à la réduction de la saturation dans le quartier.